



Paris, Rennes...

Photos AFP

## “Mikado social ?”

L'éditorial des *Echos* du lundi 9 septembre est venu donner le point de vue du capital à la veille de la journée du 10 septembre. Le quotidien commence par un numéro de satisfecit au gouvernement : « Nicolas Sarkozy se félicitait de la grogne sociale, il y voyait la preuve qu'il réformait avec courage ; François Hollande savoure la tempérance syndicale, elle signe, estime-t-il, sa capacité à "apaiser" la société. Vue sous cet angle, la réforme des retraites constitue une victoire de la méthode Hollande. La CGT et FO appellent à la mobilisation demain sans grande conviction (...). L'exécutif a produit un texte à remous limités, à défaut d'être réellement ambitieux. C'est que le projet politique qui se profile derrière est, lui, plutôt ambitieux au regard de la gauche. Les yeux tournés vers le modèle allemand, François Hollande rêve de construire un nouveau contrat social et de réconcilier syndicats et patrons autour de l'intérêt général (...). Un geste pour les uns, un pour les autres. Les cotisations plutôt que la CSG pour financer la retraite (plaire à la CFDT), une compensation via la baisse des cotisations sur la famille (plaire au Medef). Pas à pas, un bâtonnet après l'autre comme dans le jeu du Mikado, Hollande cherche le bon équilibre pour concilier justice et compétitivité. Il l'a fait sur la retraite, il le fait dans le bouclage de son budget sur la fiscalité. » Mais... car il y a un mais, l'article poursuit : « Mais, comme dans le Mikado, l'édifice menace à tout instant de vaciller. » Et pour cause. Quel que soit le nombre de manifestants de ce 10 septembre, le capital sait que le gouvernement n'a pas pu réaliser le « nouveau contrat social » dont il rêvait. Oui, à tout instant, « l'édifice menace de vaciller ».

Daniel Shapira

# Le 10 septembre, des centaines de milliers de militants ont dit dans la rue : “Y en a assez !”

**L** serait vain de chercher à minimiser ce qui s'est passé ce 10 septembre, comme certains veulent le faire. A l'appel de la CGT, de Force ouvrière, rejointes par la FSU et Solidaires, des centaines de milliers de militants, notamment CGT, sont descendus dans la rue. Ils ont manifesté dans 181 cortèges dans toute la France pour signifier, à huit jours de la présentation au Conseil des ministres du projet de loi sur les retraites, qu'ils en ont assez, assez de cette politique, assez de cette réforme des retraites. Manifestations de militants... mais entraînant souvent une réflexion parmi les manifestants : « On est plus nombreux qu'annoncé. » Dans le cortège parisien, une militante CGT a exprimé un sentiment assez partagé : « La réforme des retraites, c'est une attaque, mais ce n'est pas ce qui était prévu. » « C'est une attaque » ? Il suffit de lire en page 3 ce que contient le projet de loi pour en être persuadé. Avec, au point de départ, le nouvel allongement de la durée de cotisation pour avoir droit à une retraite à taux plein, qui poursuit et aggrave la réforme Fillon de 2003. « Ce n'est pas ce qui était prévu » ? C'est un fait. — L'augmentation de la CSG ? Prévus jusque deux jours avant la présentation du projet de Jean-Marc Ayrault, elle a été différée par crainte des réactions. — La remise en cause de la majoration de la durée d'assurance par enfant pour les femmes ? Annoncée jusqu'au dernier moment pour être dans le projet gouvernemental, elle n'y figure plus.

— Les fonctionnaires ? Moins d'une semaine après la présentation du projet, déjà le gouvernement module. Selon l'Expansion.com, « le gouvernement envisage d'étaler dans le temps les hausses des cotisations retraites des fonctionnaires annoncées la semaine dernière, celles-ci s'ajoutant à des augmentations déjà programmées à la suite de la précédente réforme des retraites : "Aucun arbitrage n'est pris pour l'instant, mais le sujet est sur la table", a indiqué à l'AFP l'entourage de la ministre Marylise Lebranchu, confirmant une information du journal Les Echos (...) pour atténuer l'impact sur le pouvoir d'achat des quelque 5 millions d'agents, le gouvernement envisage donc d'étaler dans le temps les nouvelles hausses de cotisations. » « Pas ce qui était prévu » ? Au point que le journal *Le Monde* (6 septembre) consacrait une page à ce qu'il appelait « le scepticisme croissant de Bruxelles » à l'égard du gouvernement concernant les retraites, avec ce sous-titre : « La Commission européenne regrette que le gouvernement français n'ait pas suivi ses recommandations. » Toute la contradiction de cette journée du 10 septembre est là. D'un côté le gouvernement, incapable de réaliser le consensus entre lui et les principales confédérations syndicales, n'est pas en mesure d'aller au bout de ce qu'exigent de lui le capital et l'Union européenne. Mais de l'autre côté, c'est toujours trop : les centaines de milliers de manifestants, prenant appui sur l'axe CGT et CGT-FO, ont indiqué qu'ils en ont assez. Une maturation en profondeur s'est exprimée ce 10 septembre. Elle ne s'arrêtera pas là. **D. S. ■**

**Une maturation en profondeur s'est exprimée ce 10 septembre. Elle ne s'arrêtera pas là.**

**MEETING**  
Paris **SAMEDI 28 SEPTEMBRE 2013**  
**14 H 30 - ESPACE CHARENTON**  
accès à partir de 14 heures - 527, rue de Charenton, Paris 12<sup>e</sup> (M<sup>o</sup> Porte-de-Charenton)

## Prendront la parole

- **Gérard Schivardi**, secrétaire national du POI, maire de Mailhac
- **Jean Bartholin**, conseiller général de la Loire
- **Daniel Gluckstein**, secrétaire national du POI
- **Heinz-Werner Schuster**, président de la commission ouvrière du SPD de Düsseldorf, militant de Ver.di (Allemagne)
- **Pablo Garcia Cano**, membre du conseil régional de Madrid de la fédération de l'industrie des CCOO et d'autres militants combattant pour l'indépendance du mouvement ouvrier.

Retraites

# L'avant-projet de loi Ayrault, article par article

Nicole Bernard

L'avant-projet de loi sur les retraites, qui va passer au Conseil d'Etat avant d'être présenté (tel quel ?) au Conseil des ministres du 18 septembre, est maintenant public. Les principales dispositions sont déjà connues des lecteurs d'Informations ouvrières puisque, semaine après semaine, nous avons donné notre point de vue sur les pistes du gouvernement Hollande-Ayrault.

Article

1

## Des généralités trompeuses

L'article 1 mérite d'être cité : « La Nation assigne au système de retraite par répartition les objectifs d'équité et de solidarité entre les générations, de réduction des écarts de pension entre les hommes et les femmes, de maintien d'un niveau de vie satisfaisant des retraités, de pérennité financière et d'un niveau élevé d'emploi des salariés âgés. » « Objectif d'équité et de solidarité » ? « Le maintien d'un niveau de vie satisfaisant des retraités » ? On va voir ce qu'il en est.

Article

2

## Augmentation de la durée de cotisation

L'article 2 fixe la durée de cotisation requise en fonction de l'année de naissance. C'est le renforcement de la réforme Fillon (voir tableau). Il inscrit dans la loi l'exigence de 43 années (172 trimestres) pour les salariés nés en 1973. Tous les salariés sont concernés, ceux qui sont nés avant le 31 décembre 1957 qui subissent la loi Fillon et ceux qui sont nés après qui verront la durée de cotisation augmenter d'un trimestre tous les trois ans.

Article

3

## Un "comité de surveillance" pour préparer de nouveaux reculs des droits

L'article 3 porte sur « les règles et dispositif de pilotage » sur lequel Ayrault ne s'était pas étendu le 27 août. Le gouvernement sait que sa réforme n'est pas celle que veut l'Union européenne (voir le précédent numéro d'Informations ouvrières). Il sait qu'il est sommé d'aller plus loin dans la remise en cause des droits sociaux. Il met donc en place un « comité de surveillance des retraites », composé de cinq personnalités compétentes qui devra remettre, chaque année, un rapport sur les paramètres de la retraite, notamment l'évolution de la durée d'assurance, le niveau du taux de cotisation d'assurance vieillesse « de base et complémentaire » !

Article

4

## Report de six mois de la revalorisation annuelle des pensions

L'article 4 porte sur le report de la revalorisation des retraites du 1er avril au 1er octobre. Pour essayer d'atténuer, aux yeux de l'opinion, les conséquences meurtrières sur les retraités, le projet de loi maintient au 1er avril la date de revalorisation des pensions portées au minimum vieillesse (777 euros par mois). Tous ceux qui perçoivent des pensions supérieures à... 777 euros par mois perdraient encore du pouvoir d'achat.

Articles

5 à 12

## Un cheval de Troie pour une retraite "par points"

Les articles 5 à 10 portent sur la prise en compte de la pénibilité. Comme Informations ouvrières l'avait indiqué, ils créent un compte personnel de prévention de la pénibilité qui individualiserait totalement le droit à la retraite en triant, dans la carrière de chacun, les périodes « pénibles » et « pas pénibles ». Le projet de loi confirme qu'il s'agit bien de convertir en « points » les périodes où le salarié subit des conditions de travail pénibles. C'est donc bien un véritable cheval de Troie pour dynamiser le système par répartition et instaurer une retraite « par points ». Les articles 11 et 12 veulent « favoriser l'emploi des seniors » par l'extension de la retraite progressive et le cumul emploi-retraite.

ECLAIRAGE

## "Réforme anti-jeunes" ? Pas seulement Tout le monde est touché

De toutes parts, on entend dire que la réforme Ayrault sur les retraites serait une « réforme anti-jeunes ». Qu'en est-il ? On lira le tableau ci-dessous, tiré du projet de loi. Il est on ne peut plus clair. A partir de 2020, dans la foulée et la continuité de la réforme Fillon de 2003, toutes les générations successives qui partiront à la retraite à compter de cette date vont être touchées par un allongement de la durée de cotisation pour avoir droit à une retraite à taux plein. Ce n'est donc pas seulement en 2035 pour les générations nées en 1973 ou après qu'il y a allongement de la durée de cotisation mais bien, pour tout le monde, d'ici là. Et on ne parle pas ici des retraités dont la revalorisation de la pension est reportée du 1er avril au 1er octobre.

Vous avez aujourd'hui...	Vous devriez cotiser au moins
Entre 53 et 55 ans (nés entre le 01/01/1958 et le 31/12/1960)	167 trimestres (41,75 ans)
Entre 50 et 52 ans (nés entre le 1er janvier 1961 et le 31 décembre 1963)	168 trimestres (42 ans)
Entre 47 et 49 ans (nés entre le 1er janvier 1964 et le 31 décembre 1966)	169 trimestres (42,25)
Entre 44 et 46 ans (nés entre le 1er janvier 1967 et le 31 décembre 1969)	170 trimestres (42 ans et demi)
Entre 41 et 43 ans (nés entre le 1er janvier 1970 et le 31 décembre 1972)	171 trimestres (42,75 ans)
40 ans ou moins	172 trimestres (43 ans)

Articles

13 à 24

## Assouplissements ou camouflages ?

Les articles 13 à 24 sont réputés « rendre notre système plus juste ». On sait que la « justice », si chère à la CFDT, est souvent un moyen de désosser les droits. Il y a peu de choses à dire sur ces articles pour le moment tant les termes du projet de loi sont vagues et peuvent signifier n'importe quoi ! Comme dans la loi Sarkozy de novembre 2010, ce qui est sûr, c'est l'allongement de la durée de cotisation.

Les aménagements destinés à la compenser, donc à la justifier, sont, eux, tout ce qu'il y a de plus aléatoires et incertains. Il y est question d'assouplir les règles de validation des trimestres cotisés, d'assouplir les conditions de rachat des années d'études, d'assouplir les règles de calcul pour partir avant 62 ans au titre des carrières longues. Comment ? Pour qui ? Vrais assouplissements ou camouflages ?

Articles

25 à 33

## Le Code des pensions toujours dans le collimateur

Les articles 25 à 33 visent à simplifier le système et renforcer sa « gouvernance ». Ils introduisent une disposition évoquée par Ayrault le 27 août qui consiste à « piloter des projets inter-régimes ». Faut-il s'étonner que le gouvernement, qui a dû abandonner l'idée de s'attaquer immédiatement au Code des pensions, maintienne le cap de l'alignement ? Comment comprendre autrement l'institution d'une « Union des institutions et services de retraite » « regroupant l'ensemble des régimes légalement obligatoires » ? Cette simple disposition suffirait à confirmer que le gouvernement veut s'attaquer à tous les aspects de notre régime par répartition, à

travers tous ces régimes, comme l'exige l'Union européenne (1). C'est clair. Comme il est clair qu'il doit tenir compte du fait que la conférence sociale de juillet dernier n'a pas débouché sur le « pacte social » tant espéré. C'est la place de la lutte des classes. C'est la place de l'attachement des salariés et de leurs organisations aux acquis sociaux sans lesquels nous ne serions rien.

(1) Au lecteur qui s'étonnerait de ne rien voir, dans ces articles, sur la fiscalisation de la bonification pour enfants et sur l'augmentation des cotisations, il faut préciser que ces dispositions devraient être dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale.

ÉDITORIAL



## "Sur des œufs"...

Daniel Gluckstein  
Secrétaire national du POI

Plus un jour ne passe sans que François Hollande ne réaffirme sa posture de « président-Bonaparte ». Sur tous les sujets, c'est : « Je décide, je fais. » La Syrie ? J'ai décidé qu'il y aura des frappes. Et elles auront lieu, quoi qu'il arrive, c'est ma prérogative de président sous la Ve République, et foi de François Hollande, ce que j'ai décidé sera fait.

Les contre-réformes, et en particulier celle des retraites ? Je convoque des conférences sociales, je concerte, je dialogue-sociale, mais au bout du compte, je parviendrai coûte que coûte à lier tout le monde aux contre-réformes décidées. « François Hollande rêve de construire un nouveau contrat social et de réconcilier syndicats et patrons autour de l'intérêt général », relève l'éditorialiste des Echos, ce qu'un autre observateur dans le même quotidien appelle plus prosaïquement « le risque de l'institution d'un corporatisme d'Etat ».

Mais quelle est la réalité ? L'intervention en Syrie ? Il faudra attendre le feu vert d'Obama, lui-même dépendant du vote du Congrès américain, ce dernier suspendu à l'accord éventuel auquel Obama et Poutine parviendront... ou non. Alors, et alors seulement, viendra peut-être l'heure où le supplétif Hollande sera informé de la part qui lui est attribuée dans l'agression meurtrière contre le peuple syrien...

Les retraites ? Les Echos, décidément en veine de compliments, saluent l'art avec lequel Hollande a pratiqué le « jeu de bonneteau » pour mieux brouiller les pistes et attendre le dernier moment pour faire connaître celles des mesures qu'il prétend imposer ; et aussi le jeu du « mikado social », cherchant, « un bâtonnet après l'autre », à lier tout le monde à sa contre-réforme. Certes, certes... mais tout tient à un fil. « L'exécutif avance sur des œufs », souligne le quotidien pour qui le climat social est « assez insaisissable ».

Tout tient à un fil. L'intervention en Syrie, l'immense majorité du peuple français est contre.

La remise en cause des conquêtes sociales, et en particulier des retraites, l'immense majorité du peuple travailleur la rejette.

François Hollande n'est pas le premier président de la Ve République à vouloir instaurer un régime corporatiste : tous, depuis le coup d'Etat de De Gaulle en 1958, s'y sont essayés. Tous ont dû renoncer à aller jusqu'au bout, confrontés à la résistance de la classe ouvrière interdisant l'intégration de ses organisations.

N'est pas Bonaparte qui veut. Victor Hugo, naguère, qualifia Napoléon III de « Napoléon le Petit » en comparaison avec son prédécesseur. François le Petit risque fort de se prendre les pieds dans des habits trop grands pour lui.

Quelle forme cela prendra-t-il ? Nul ne peut le dire.

Dans son appel au meeting du 28 septembre (et aux dix-huit meetings dans toute la France), le bureau national du Parti ouvrier indépendant souligne que, pour répondre aux besoins et à l'attente de l'immense majorité, il est nécessaire de « dire avec force — face aux prétentions du président-Bonaparte — la nécessité pour le mouvement ouvrier et démocratique de réaffirmer l'exigence d'en finir avec les institutions de la Ve République, institutions qui donnent tous pouvoirs au président de la République pour mettre à bas les conquêtes, les acquis, les droits arrachés par la lutte de classe, dans le seul but de sauver l'euro et l'Union européenne ».

Tel est le sens de l'invitation adressée aux travailleurs, militants, jeunes, engagés dans le combat contre la « réforme » des retraites, contre les licenciements... à participer au meeting de combat, ouvrier et internationaliste du 28 septembre, espace Charenton, à Paris.

## POINT DE VUE

## Quel jeu joue l'UNEF ?

L'Union nationale des étudiants de France (UNEF, animée principalement par des militants du PS) a été à l'initiative de la constitution d'un collectif intitulé « La retraite, une affaire de jeunes ». Ce collectif, « qui regroupe 17 organisations dont l'UNEF, les Jeunes écologistes, la LMDE (Mutuelle des étudiants remplaçant l'ancienne MNEF — NDLR), la JOC » (AFP), ainsi que des organisations syndicales telles la CGT ou la FSU, a tenu mardi 3 septembre une conférence de presse. Lors de cette conférence de presse, le président de l'UNEF, Emmanuel

Zemmour, a notamment déclaré à propos de la réforme Ayraut : « Cette réforme des retraites oublie les jeunes. »

Les jeunes ? Et les autres ? Seraient-ils épargnés ? Et Zemmour ajoute : « C'est une porte ouverte au système

de retraite par capitalisation que d'allonger la durée de cotisation et de ne pas prendre en compte les années d'étude et d'insertion professionnelle. »

Traduisons : si les années d'étude étaient prises en compte, l'allongement de la durée de cotisation deviendrait-il acceptable ? Est-ce cela le but du collectif ? On entend maintenant parler de rassemblements de jeunes le 18 septembre, jour de la présentation au Conseil des ministres du projet de loi sur les retraites. Et ensuite ? Quelques amendements à l'Assemblée nationale ? C'est en tout cas le scénario du rapporteur (PS) du projet de loi à l'Assemblée nationale, Michel Issindou.

Selon *Le Monde* (5 septembre), « ce dernier espère obtenir une marge de manœuvre de l'exécutif pour introduire dans le texte des mesures supplémentaires en direction des jeunes ».

Et ensuite, pour l'UNEF et son collectif, le projet de loi deviendrait-il acceptable ?

Daniel Shapira

## Retraites

## Après l'annonce de l'avant-projet de loi

## Les réactions de la CGT et de la CGT-FO

## Communiqué de la CGT

## "Réforme des retraites : toutes les raisons d'être mobilisés"

"Le gouvernement vient de rendre public son projet de loi de réforme des retraites. Ce projet de loi n'est pas acceptable (...). Ce projet s'inscrit dans la continuité des réformes antérieures. L'allongement à 43 ans de la durée de cotisation renvoie au principe de partage des espérances de vie de la loi Fillon de 2003 qui veut que la durée de cotisation pour bénéficier d'une retraite à taux plein corresponde au double de l'espérance de vie à 60 ans. Il ne revient sur aucune des mesures régressives des précédentes réformes, à commencer par la remise en cause de la retraite à 60 ans. Le recul du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> octobre de la date d'indexation des pensions, qui

signifie le gel des pensions pendant 18 mois, est une désindexation masquée. Les mesures de financement ne permettront nullement de garantir de bonnes retraites sur le long terme. La promesse faite au Medef que le "coût du travail" n'augmenterait pas amènerait le gouvernement à transférer les cotisations famille sur les ménages. Dans ces conditions, l'annonce que la CSG n'augmentera pas nous laisse dubitatifs, d'autant que le gouvernement fait explicitement référence aux propositions du Haut Conseil du financement de la protection sociale qui préconise un transfert des "cotisations patronales" famille et assurance maladie sur la CSG. »

Montreuil,

le 6 septembre 2013 ■

## Communiqué de la CGT-FO

## "Durée de cotisation : Ayraut confirme et amplifie Fillon"

"Le Premier ministre a rendu public, mardi 27 août, l'essentiel de la prochaine réforme des retraites. Au menu : beaucoup de continuité, un peu de nouveauté et quelques améliorations. La continuité, tout d'abord. Elle réside dans le choix gouvernemental en faveur de l'allongement de la durée de cotisation. Les augmentations prévues jusqu'en 2020 par la réforme Fillon de 2003 sont confirmées et même amplifiées, puisque Jean-Marc Ayraut a annoncé une nouvelle augmentation du nombre de trimestres nécessaires pour toucher une retraite sans décote à partir de 2020. Celle-ci est actuellement de 41 ans, passera à

41 ans et trois trimestres en 2020, puis à 43 annuités en 2035. D'ici à 2020, le gouvernement entend avoir satisfait le besoin de financement des régimes de retraite de base en augmentant de 7,3 milliards les recettes. Deux types de mesures principales sont censés y pourvoir. Le premier concerne les actifs : il s'agit d'une augmentation progressive de la cotisation sociale répartie sur la part salariale comme sur la part patronale (...). Le second train de mesures est inédit puisqu'il consiste à ponctionner les actuels retraités à hauteur de 2,7 milliards, une première dans l'histoire des réformes des retraites. »

## En bref

## Des milliers de militants du PS opposés au projet gouvernemental

Plus de quatre mille militants du PS ont signé un appel, initié par plusieurs membres de son bureau national, contre le projet de réforme des retraites présenté par le gouvernement. En voici des extraits.

« En 1993, 1995, 2003, 2007, 2010, la droite n'a cessé de remettre en cause le droit à la retraite et a sévèrement baissé le niveau de nos retraites (...). En mai et juin 2012, la gauche a été élue pour défendre nos droits à retraite, pas pour les remettre en cause (...). En dépit de toutes les exigences de la Commission européenne, rien n'oblige à reculer l'âge de départ, rien n'oblige à augmenter les annuités, rien n'oblige à baisser le niveau des pensions (...). Nous autres, socialistes, le disons avec force : pas un trimestre de plus, pas un euro de moins ! »

## Projet de budget 2014

## Le gouvernement veut nous faire encore plus les poches l'année prochaine

Yan Legoff

D'ici à la fin du mois, le Conseil des ministres présentera son projet de loi de finances pour 2014. Le gouvernement a d'ores et déjà annoncé que le gel du barème de l'impôt sur le revenu, qui frappe cette année tous les foyers populaires, serait supprimé l'an prochain. Cela l'autorise-t-il à parler de « pause fiscale » ? Bien au contraire : la presse chiffre à dix milliards d'euros les augmentations d'impôts et taxes qui frapperont les ménages l'an prochain.

AUGMENTATION DE LA TVA AU 1<sup>er</sup> JANVIER

Le taux principal de TVA passe de 19,6 % à 20 %, le taux intermédiaire de 7 % à 10 % ; le taux réduit diminue, passant de 5,5 % à 5 %. Au global, cela représente une ponction attendue de 6,5 milliards d'euros, sur le porte-monnaie des familles principalement ! Et cela, sans compter sur l'instauration annoncée d'une taxe carbone sur les produits énergétiques.



Photos AFP



## FISCALISATION DES COTISATIONS DE MUTUELLE PAYÉES PAR L'EMPLOYEUR

La majorité des travailleurs du privé, essentiellement dans les grandes entreprises, bénéficient d'une mutuelle (en fait, le plus souvent, d'une assurance privée), obligatoire, qui est en partie prise en charge par l'employeur. Le gouvernement veut inclure dans le revenu imposable des



salariés concernés cette participation du patron. Oui, il s'agirait de payer des impôts sur cette part de cotisation versée par le patron ! Augmentation globale prévue de l'impôt sur le revenu de ces salariés : un milliard d'euros.

## BAISSE DU PLAFOND DU QUOTIENT FAMILIAL

Le quotient familial, par le système de part ou demi-part supplémentaire par enfant à charge, permet de baisser l'impôt sur le revenu des familles. Cette réduction est plafonnée : elle va passer de 2 000 euros à 1 500 euros. Un million trois cent mille foyers seront concernés par une hausse moyenne de plus de 760 euros de leur impôt.



## SUPPRESSION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT POUR FRAIS DE SCOLARITÉ

Chaque famille peut jusqu'à présent déduire de son impôt sur le revenu 61 euros par enfant au collège, 153 euros par enfant au lycée (2,2 millions de foyers concernés) et 183 euros par enfant étudiant (1,15 million de foyers). Ces déductions d'impôts seraient toutes supprimées ! Près d'un demi-milliard d'euros supplémentaires pris dans les poches des familles.

## Au bénéfice des patrons



## Si même Libération le dit...

— Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) : 20 milliards en année pleine.  
— Baisse envisagée du taux de l'impôt sur les bénéfices, qui passerait de 33 % à 30 % : plusieurs milliards d'euros.  
— Baisse des cotisations famille, pour « compenser » la hausse des cotisations employeurs pour la retraite.

## Chronique

## POLITIQUE

Peillon  
et la laïcité...

Laurence Fayard

La « charte de la laïcité » du ministre de l'Éducation nationale, Vincent Peillon, fait l'objet d'un véritable matraquage médiatique. Laïcité ? Mais de qui se moque le ministre ? Vincent Peillon, ministre du gouvernement Hollande-Ayrault, est en train de réaliser ce qu'aucun de ses prédécesseurs n'avait encore osé ou pu faire ! Avec sa loi de refondation de l'école et sa réforme des rythmes scolaires, il fait entrer pour la première fois à l'école des associations et sociétés privées, des bénévoles... C'est la porte ouverte à l'arbitraire et à l'ingérence de groupes de pression, notamment religieux. D'ores et déjà, c'est à un véritable chaos auquel on assiste dans des centaines d'écoles. Et cela parce que la réforme Peillon instaure un projet éducatif territorial (PEDT) élaboré avec la collectivité locale, d'autres administrations et d'« autres partenaires intéressés ». Non seulement ce PEDT consacre l'autonomie de chaque école dans l'organisation de la semaine scolaire, mais il ouvre ainsi la porte à toutes les dérives.

Quelle garantie en effet que ces « autres partenaires » qui « encadrent » les activités périscolaires respectent les principes élémentaires de laïcité ?

Quelle garantie pour le respect de l'indépendance des fonctionnaires d'Etat que sont les enseignants, qui, avec les nouveaux rythmes scolaires, sont placés sous la double tutelle des collectivités locales et de l'Etat ? Et la gratuité de l'école ? Dans certaines communes, comme à Tours-sur-Marne (Marne), « des activités payantes seront proposées à raison d'un euro l'heure » (site Internet de BFMTV). Sans parler des transports scolaires !

Quant aux 10 milliards d'euros de fonds publics consacrés chaque année aux écoles privées, à 94 % confessionnelles, et détournés ainsi de l'école publique, le ministre se garde bien de s'engager à les récupérer !

Il ne parle pas non plus d'abroger les lois antilaïques (Debré, Guermeur, Lang-Cloupet...) qui financent l'enseignement privé.

L'école des territoires que le gouvernement et son ministre Peillon veulent mettre en place, ce n'est plus l'école de la République, une et indivisible, laïque et gratuite ! Les enseignants qui, avec leurs sections syndicales, avec les personnels et les parents, se battent contre les conséquences concrètes des réformes Peillon, pour leur abrogation, veulent, eux, le maintien de l'institution scolaire nationale, laïque, garantissant à tous le même droit à l'instruction.

## Le chaos de la rentrée Peillon

Rythmes scolaires &gt; De nos correspondants

Une déréglementation totale pour les enseignants  
comme pour les familles

## Essonne

**A** Evry (ville de Manuel Valls, membre du gouvernement), une dizaine d'enseignants du département sans affectation ont été mobilisés le jour de la rentrée pour « épauler » les directeurs. A Ris-Orangis (ville du député Thierry Mandon, porte-parole du groupe PS à l'Assemblée nationale, appliquant les nouveaux rythmes scolaires), lors des conseils d'école du mois de juin, les représentants de la mairie avaient assuré les enseignants qu'ils disposeraient des listes des enfants mangeant à la cantine et inscrits aux activités périscolaires, puisque les parents devaient les pré-inscrire. Elle s'était également engagée à ce qu'un représentant de la mairie soit présent le jour de la rentrée afin d'aiguiller les parents dès la sortie des classes. Le jour de la rentrée, dans une école, il n'y avait pas de listes d'élèves fournies par la mairie. Résultat, le soir, une centaine d'enfants ont été rassemblés dans la cour d'une des écoles de la ville.

## «Un animateur pour cent élèves»

Les animateurs de la mairie n'avaient pas reçu leur matériel, l'équipe enseignante est restée jusqu'à 17 heures... au milieu de ce bazar. Depuis une semaine, comme les enseignants n'ont aucun retour des inscriptions des parents en mairie, ils se retrouvent à faire l'appel de la cantine, de l'étude et des activités périscolaires... Une majorité d'entre eux craignent toujours de laisser partir un enfant qui aurait dû rester dans l'une ou l'autre des activités. Dans une autre école de la ville, il y avait un animateur pour cent élèves !

## Val d'Oise

**A** Vauréal, la municipalité, dont le maire est chez les Verts, est la même qui avait décidé de raser l'école des Longues-Terres et d'y mettre à la place des immeubles en vue d'une spéculation. Avec les nouveaux rythmes scolaires, les écoles de Vauréal ont cours de 8 h 30 à 12 heures les lundi, mardi, jeudi et vendredi, et le mercredi de 8 h 30 à 11 h 30 ; puis l'après-midi, le vendredi de 14 heures à 15 heures et les autres jours de 14 heures à 16 heures. Les parents n'ont reçu de la part de la mairie aucune information sur l'organisation

des activités, tant sur le temps du midi qu'après 15 et 16 heures. Les élèves n'auront pas de récréation l'après-midi, et le matin, les petits devront patienter pour aller à la cantine...

Dans le même temps, à la suite de la destruction du groupe scolaire des Longues-Terres, l'école de La Siaule, qui a accueilli une grande partie des élèves du secteur, se retrouve avec neuf classes (il n'y a eu qu'une ouverture de classe pour y faire face alors qu'il en fallait deux).

Toutes les classes sont à 27 et 28 élèves, et il y a un CP-CM2 à 24 élèves (douze de chaque niveau !), l'école maternelle est pleine à craquer.

## Eure-et-Loir

TÉMOIGNAGES DE PARENTS,  
À MAINVILLIERS

— Fini le temps où l'on confiait nos enfants à un enseignant, en toute confiance, là, maintenant, il y a « d'autres personnes » qui s'en occupent. Comment ? Dans quelles conditions ? Et pour faire quoi ? L'école n'est-elle pas un lieu pour apprendre et la famille un lieu pour éduquer ses enfants ?

— Pour les activités hors école, c'est moi qui décide ; or, avec les temps d'activités périscolaires (TAP), aucun choix !

— Mon fils est en primaire, pendant les TAP il a fait des jeux de société ! Il est trop fatigué pour son activité du samedi matin. Cette réforme, elle casse le lien familial, le lien social.

— Mon enfant est également perdu dans le rythme de la semaine. Les faire lever cinq jours de suite à 7 heures, pour ça ?

« Je vais devoir payer très cher la nourrice » : — Mon fils est en maternelle petite section. Il a fait ballon dans la cour et « conte » le mardi et le vendredi. C'est de la garderie ! Je viens de trouver un boulot ; il n'y a plus de place en centre de loisirs le mercredi après-midi, j'ai donc dû trouver une nourrice, mais elle ne veut pas garder mon fils uniquement l'après-midi ; je vais donc devoir lui laisser la journée entière. Bilan : mon fils va perdre trois heures d'enseignement avec sa maîtresse et moi payer très cher la nourrice.

— J'ai une amie qui touche 800 euros plus 200 euros d'allocations familiales par mois ; elle a dû trouver une nourrice pour les matins et le mardi et le vendredi après-midi, cela va lui coûter 150 euros par mois !



Photo DR

## EN BREF

## Echos de Seine-Saint-Denis

● « **Le juge tranchera** »... C'est la réponse du directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN) à des représentants syndicaux, l'interrogeant à propos des inquiétudes des enseignants d'Aubervilliers. En effet, le maire PS de la ville ayant décidé d'appliquer à marche forcée de nouveaux rythmes scolaires, certains jours, les élèves quitteront l'école à 14 h 30. Qui sera responsable en cas d'accident ? La réponse du DASEN... fait froid dans le dos.

● **Plus d'enseignants que de classes, selon le ministre Peillon** ? A Saint-Denis, dans une école de douze classes, quatre sont sans maître à la rentrée !

● **Une enseignante**, titulaire sur zone de remplacement, effectue la prérentrée dans l'établissement où elle a été affectée en juillet. Pendant tout l'été, elle avait préparé ses cours. Mais lors de l'appel des enseignants, son nom ne figure pas. Sans qu'elle en soit avertie, elle avait été « désaffectée », remplacée par un contractuel...

● **Des effectifs non surchargés dans les classes** ? Dans tel lycée, 9 classes de seconde pour 280 élèves, soit plus de 31 élèves par classe en moyenne, alors que les « normes » sont de 30 ; dans tel autre, des classes à 34. 17 élèves de sixième sans place dans un collège, 11 élèves de sixième dans la même situation dans le collège d'à côté.

## PROGRAMMES &gt; HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

## De nouveaux programmes, mais lesquels ?

Odile Dauphin

D'après les dernières déclarations du ministre Peillon, un nouveau Conseil supérieur des programmes va être installé « d'ici à quelques semaines », et il y aurait « trois ans de travail au fond pour redéfinir les programmes de l'école française, une des clés de la réussite » des élèves. Les « aménagements » prévus des programmes d'histoire et de géographie ne changent rien fondamentalement à la logique des programmes Chatel, qui continuent à sévir, avec une véritable dictature de la thématique. Le Conseil supérieur de l'éducation devrait les valider le 19 septembre. Le ministre voudrait donc faire avaliser « ces allègements » et la continuité avec le gouvernement précédent par les organisations syndicales (1).

**E**n déstructurant complètement la présentation de l'histoire, sous prétexte de « mettre en œuvre une approche plus synthétique et problématisée, caractérisée par la recherche de sens », ces programmes d'histoire et de géographie imposent des « vérités », fournissent des

« prêts-à-penser », et privent la jeunesse de savoir, d'éléments pour comprendre, pour réfléchir, pour exercer son esprit critique. Ce traitement thématique de l'histoire, conceptuel, est le contraire d'une étude rigoureuse des faits et de leur enchaînement. Il induit une sché-

matisation de l'histoire par des choix qui font preuve d'un formalisme abstrait quasi caricatural.

Le programme de classe de première couvrant une période qui était auparavant traitée en deux ans, l'élagage des connaissances jugées inutiles pour connaître le XX<sup>e</sup> siècle aboutit à une succession de « spots », et induit des impasses qui ne sont pas neutres : le mouvement ouvrier, la Commune, la révolution russe, les conquêtes sociales de la Libération, de la IV<sup>e</sup> République, les luttes pour l'indépendance autres qu'algérienne, Bandung et les tentatives d'organisation du tiers-monde, Mai 1968 et tous les mouvements sociaux de la V<sup>e</sup> République...

Ainsi disparaît l'histoire des peuples, de leurs luttes pour l'émancipation. Et les rapports de causalité supprimés sous prétexte de refuser le « déterminisme marxiste », les faits et les drames s'enchaînent de façon irrati-

onnel et inéluctable, sans inter-

action avec l'évolution économique et ses crises. Ces programmes naturalisent ainsi l'ordre établi comme des « modèles » certes imparfaits, mais seuls capables d'éviter un retour à la « barbarie ». Ce sont une image de la France, et de la V<sup>e</sup> République valorisée, un capitalisme indépassable, une Union européenne et une gouvernance économique, certes critiquables, mais inévitables et surtout, garantes de la paix.

Ainsi ils incitent à la résignation face à un état des choses qui nous dépasserait.

(1) Le Conseil supérieur de l'éducation est une instance consultative présidée par le ministre de l'Éducation nationale. Il est composé des représentants des enseignants, des enseignants-chercheurs, des autres personnels (organisations syndicales), des parents d'élèves, des lycéens, des étudiants, mais aussi des collectivités territoriales, et d'associations, qui, par ce biais participent aux contre-réformes de territorialisation de l'école.

## Caisse primaire d'assurance maladie

Hauts-de-Seine

# Grève massive en pleine période de congés

Correspondant

**L**a suppression de milliers de postes dans les organismes de Sécurité sociale, décidée par les gouvernements successifs dans le cadre de la réduction des déficits, entraîne une situation extrêmement difficile pour les assurés et le personnel.

A un tel point qu'aujourd'hui, les employés et cadres de la Sécurité sociale ne sont plus en nombre suffisant pour assurer l'ensemble des tâches permettant aux assurés sociaux et allocataires de bénéficier de leurs remboursements et de leurs droits dans des délais raisonnables. Du fait des directives ministérielles, les embauches en nombre suffisant ne pouvant être réalisées pour remplacer les départs à la retraite et les démissions, les directions cherchent maintenant à récupérer du temps de travail en s'attaquant aux usages et accords collectifs, notamment sur les pauses, et aux horaires variables du personnel.

**“Une décision de la direction qui a mis le feu aux poudres”**

Ainsi, en pleine période de congés, la direction de la CPAM des Hauts-de-Seine, après avoir sanctionné pour l'exemple deux agents qui avaient pris une pause cigarette, a publié une circulaire à tout le personnel.



Photo DR

Dans cette dernière, la direction dénonçait l'absentéisme du personnel, tous motifs confondus (congés, RTT, horaires variables, arrêts maladie), considérant qu'il était responsable des difficultés de la caisse, et incitait les agents à ne plus faire valoir leurs droits aux horaires variables consignés dans les accords collectifs. Mais pour accentuer encore la pression sur le personnel, la direction a décidé de fermer tous les réfectoires en dehors des heures de repas. Cette décision a mis le feu aux poudres, compte tenu que c'est le

lieu où le personnel se retrouve traditionnellement pour prendre ses pauses café.

**“Une grève à plus de 50 % le 1<sup>er</sup> août, certains secteurs atteignant plus de 70 %”**

La colère grondait déjà, mais cette mesure l'a décuplée. Les syndicats FO et CGT, après avoir discuté avec le personnel, ont déposé un préavis de grève pour le 1<sup>er</sup> août car de nombreux agents et militants considéraient, bien qu'il ne soit pas habituel

de faire grève pendant les congés, qu'il était impossible d'attendre. Seule la CFDT considérait qu'il fallait attendre la rentrée.

Le 1<sup>er</sup> août, la grève a été massive. Dans tous les services de production, la grève était majoritaire à plus de 50 %, certains secteurs atteignant plus de 70 %. Sur l'ensemble de la caisse, la grève était à plus de 40 %. Du jamais vu !

La direction n'a pas voulu recevoir de délégation, mais la centaine de collègues qui participait au rassemblement n'était pas découragée pour autant.

**“Si le directeur général persiste, nous reviendrons encore plus nombreux”**

En témoigne la motion présentée par les syndicats FO et CGT qui a été adoptée à l'unanimité et qui se conclut par : « *Il faut que le directeur général sache que nous ne céderons pas et ne renoncerons pas à nos horaires variables, nos RTT, nos pauses et nos acquis et que, s'il persiste, nous reviendrons encore plus nombreux.* » Cette motion est actuellement en cours de diffusion sur la caisse.

Faisant preuve d'une grande détermination, les agents ont tenu à ce qu'elle soit imprimée immédiatement afin qu'ils puissent la contre-signer avant de quitter le rassemblement. ■

## Finances publiques

# Record d'affluence dans les centres des impôts...

Correspondant

**E**n ce début septembre 2013, les services d'accueil des centres des Finances publiques connaissent une affluence record. Pour la très grande majorité des contribuables, la lecture des avis d'impôt sur le revenu qui commencent à arriver se traduit par une hausse sensible de l'impôt. Nombreux sont ceux qui viennent demander des explications ou un étalement du paiement.

**La hausse de l'impôt sur le revenu a plusieurs causes :**

- la poursuite du gel du barème décidé par le précédent gouvernement ;
- l'extinction progressive de la demi-part supplémentaire dont bénéficiaient les personnes vivant seules ayant élevé un enfant, ce qui pénalise de très nombreux retraités ;
- l'abaissement du plafond du quotient familial ;
- la refiscalisation des heures supplémentaires au moment où le pouvoir d'achat recule...

En outre, à compter de cette année, la CSG sur les revenus autres que salariaux doit être payée en même temps que l'impôt sur le revenu, soit deux mois plus tôt que précédemment. La hausse moyenne de l'impôt sur le revenu, estimée par le gouvernement à 200 euros, cache d'importantes disparités. De nombreux foyers fiscaux, en particulier parmi les retraités, deviennent imposables, ce qui alourdit mécaniquement les impôts locaux et entraîne la perte des avantages



Photo DR

sociaux liés à leur non-imposition. Toute cette situation est la conséquence des choix opérés dans le budget 2013 voté fin 2012 par la majorité de gauche (PS : pour ; Front de gauche : abstention).

**Les nouvelles hausses programmées**

Face à la protestation qui grandit dans la population et à l'approche des élections municipales de 2014, de nombreux élus de la majorité s'inquiètent. Mais déjà, pour l'an prochain, des hausses sont programmées.

Le 1<sup>er</sup> janvier, pour financer les 20 milliards de crédit d'impôt compétitivité accordés aux entreprises, le taux normal de TVA doit passer de 19,6 à 20 %, le taux intermédiaire (travaux à domicile, restaurants, transports...) de 7 à 10 %. Dans le cadre des économies en matière de poli-

tique familiale, la décision a été déjà prise d'abaisser à 1 500 euros le plafond du quotient familial (1,3 million de familles sont concernées) et de supprimer les réductions d'impôt au titre de la scolarité dans un établissement du secondaire ou du supérieur (*lire aussi page 4*).

A cela doit s'ajouter une nouvelle taxe carbone pour satisfaire les écologistes. Le pouvoir d'achat des salariés et des retraités sera également impacté par toute une partie des dispositions figurant dans la nouvelle contre-réforme des retraites.

En outre, dans sa recherche éffrénée de moyens pour satisfaire aux exigences des marchés financiers, le gouvernement étudie la réintégration dans le revenu imposable de la part de la cotisation à la complémentaire santé acquittée par les employeurs. Treize millions de salariés seraient concernés, la mesure

étant censée rapporter au total un milliard d'euros.

Enfin, le gouvernement martèle qu'il entend faire porter l'essentiel de l'effort en 2014 sur la réduction de la dépense publique pour un montant de quatorze milliards d'euros : au programme, la réduction du budget des ministères et des opérateurs de l'Etat comme Réseau ferré de France ou l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, et une nouvelle coupe de 1,5 milliard d'euros dans la dotation aux collectivités territoriales. En clair, cela signifie moins de moyens pour les écoles, pour les hôpitaux... moins de services publics.

**2 000 suppressions d'emplois annoncées**

Les agents des Finances publiques n'ont donc pas fini d'essayer le mécontentement des contribuables. D'autant que les moyens de leur administration ne cessent de décroître. Pour l'an prochain, ce sont plus de deux mille suppressions d'emplois qui sont annoncées. Les agents en ont assez de la dégradation de leurs conditions de travail. La situation est tendue, et c'est dans ce contexte que les fédérations des Finances CGT, FO et Solidaires appellent à « *participer massivement à la journée nationale de grève et manifestations le 10 septembre 2013* ». Dans les départements, de nombreux appels ont vu le jour, s'opposant à la nouvelle contre-réforme des retraites, certains en exigeant le retrait pur et simple. ■

CONTRIBUTION

## A propos d'un article de “Télérama” sur le salaire des enseignants (1)

Christine Estienne et Dominique Dupont, enseignants en fin de carrière

**I**l y a quelques années, Jean-François Copé, alors ministre du Budget, avait affirmé à la télévision qu'un professeur certifié gagnait quatre mille euros. Il avait reconnu son erreur, mais le mal était fait, des millions de téléspectateurs avaient entendu le chiffre.

Aujourd'hui vous récidivez : maintenant ce sont les agrégés qui, d'après vous, gagnent en fin de carrière 4 800 euros mensuels. Si vous vous reportez à la grille des traitements, vous constaterez qu'un agrégé au onzième échelon a un traitement mensuel net de 3 134 euros (2). Vous constaterez également que la hors-classe des agrégés ne permet pas d'atteindre les 3 800 euros, soit mille euros de moins que ce que vous annoncez !

Ce n'est pas tout. Vous dites qu'un instituteur « *gagne 1 800 euros net mensuels en début de carrière* », et vous faites remarquer, à juste titre, « *comme un prof du secondaire* ». En effet, la grille indiciaire des professeurs des écoles est maintenant la même que celle des certifiés, mais là encore, regardez la grille, et vous verrez qu'un certifié au deuxième échelon gagne 1 435 euros ! La tonalité générale de votre article penche plutôt pour l'apitoisement sur la condition enseignante, encore que l'on ne comprenne pas bien, au vu des critiques et des inquiétudes formulées par les chercheurs et les enseignants cités, la première phrase du sous-titre : « *Malmenés sous l'ère Sarkozy, les jeunes profs retrouvent le soutien de l'institution.* »

**LIEUX COMMUNS ET PONCIFS**

Certaines de ces critiques visent le statut des « *reçus-collés* » (Didier Frydman) : « *On crée de toutes pièces des bataillons de jeunes diplômés de haut niveau, sans statut de fonctionnaire, mais considérés comme capable de faire le job.* »

Puisque vous prétendez défendre les enseignants en pointant les lieux communs, les poncifs les plus répandus : « *Privilegiés qu'ils disaient, toujours absents, toujours en vacances, assurés de leur emploi et d'un bon salaire...* », la citation de ce chercheur eut été l'occasion de rappeler précisément le salaire de certains de ces jeunes diplômés sans statut de fonctionnaire, par exemple le cas des stagiaires qui, recrutés à la rentrée 2013, devront passer un autre concours à la fin de l'année et seront payés 854 euros brut, soit environ 700 euros net mensuels.

Mais vous vous contentez d'afficher en caractères gras : « *Promesse du candidat Hollande... recruter 60 000 nouveaux profs d'ici à 2017.* » Avec quel salaire ?... ■

(1) N° 3320, semaine du 31 août au 6 septembre, article intitulé : « *Les enseignants à dure école* ».

(2) On peut affirmer sans grand risque d'erreur qu'aucun enseignant ne voit son salaire atteindre, et encore moins dépasser les 4 800 euros, excepté quelques-uns parmi les professeurs de classe préparatoire avec leurs heures supplémentaires.

Camp d'été de l'Alliance des jeunes révolutionnaires (AJR)



## “L'argent pour l'école, pas pour la guerre”

Le camp d'été de l'AJR vient de se tenir. Il a adopté deux tracts, l'un adressé aux lycéens, l'autre aux étudiants, qui relient l'exigence du refus de l'intervention militaire en Syrie à celle du maintien des diplômes nationaux.

Nous publions des extraits du tract adressé aux étudiants. Il exige l'abrogation de la loi d'autonomie des universités (LRU) mise en place par le précédent gouvernement et de la loi Fioraso du gouvernement Hollande-Ayrault, adoptée cet été, et insiste sur la nécessité de combattre dans toutes les universités l'application concrète de ces lois, en regroupant les étudiants sur leurs revendications. Il informe également de la nouvelle offensive qui se prépare avec la mise en place du comité Sup'Emploi par le ministre Fioraso.

**“N**ous nous associons pleinement à l'appel lancé par le Parti ouvrier indépendant aux organisations se réclamant des intérêts des travailleurs et de la démocratie s'étant prononcées contre la guerre en Syrie, invitant à lancer en commun toutes les initiatives permettant aux travailleurs et aux jeunes de dire :

**Aucune intervention militaire en Syrie ! Que ce soit avec Hollande, le Parlement ou l'ONU, nul ne doit déclencher cette guerre ! L'argent pour l'école, pas pour la guerre !**

**Combattre la guerre, c'est d'abord combattre la politique de notre gouvernement !**

**Abrogation de la LRU, abrogation de la loi Fioraso !**

Au moment où le gouvernement cherche à mener la guerre à l'extérieur, il organise la guerre contre les jeunes et les travailleurs dans son propre pays. Pour les travailleurs, c'est une nouvelle réforme des retraites qui vise à allonger la durée de cotisation. Une année de travail en plus pour un travailleur, c'est un emploi en moins pour un jeune qui arrive sur le marché du travail.

Dans le même temps, M<sup>me</sup> Fioraso appelle à réduire le fossé entre les besoins des chefs d'entreprise et la formation des jeunes (*Le Monde*, 30 août). Ainsi, dans le journal patronal *Les Echos*, elle annonce la création en septembre d'un

comité “Sup'Emploi”, présidé par deux chefs d'entreprise, et associant les présidents des universités, les organisations étudiantes, patronales, syndicales. “Ce comité aura pour fonction de faire des propositions pour rapprocher les formations supérieures des besoins économiques.” On met donc les patrons en situation de décider du contenu des diplômes. Quel est le danger ?

### “L'UNEF S'EST PRONONCÉE EN FAVEUR DE LA LOI FIORASO...”

Le danger, c'est la précarité pour tous les jeunes. La ministre déclare : “Nous voulons faire passer le nombre d'étudiants en apprentissage de 9 % à 20 % dans l'enseignement supérieur, et de 5 % à 10 % chez ceux qui suivent des cursus universitaires.” C'est ça la solution au chômage chez les jeunes ? Les envoyer travailler en étant sous-payés pour le patronat, au lieu d'acquérir des connaissances à la fac ? (...)

Ce projet intervient, alors que le 22 juillet dernier, dans la continuité de la loi LRU du gouvernement Sarkozy (2007), la loi Fioraso était adoptée. Ces deux lois visent au désengagement financier de l'Etat. Cela se traduit par la fusion des

facs, conduisant à la suppression de dizaines de diplômes (comme dans le cadre de la fusion des universités Bourgogne-Franche-Comté). Ces deux lois donnent plus d'autonomie aux facs, les poussant à la faillite, comme c'est le cas officiellement pour 19 universités (...)

La loi Fioraso a rassemblé contre elle toutes les organisations syndicales enseignantes. Pourtant, l'UNEF s'est prononcée en sa faveur. Est-ce le rôle d'une organisation syndicale censée défendre les étudiants ? (...)

**Libre inscription des étudiants dans la filière de leur choix ! Aucun TD (travaux dirigés — NDLR) surchargé ! Maintien de toutes les formations disciplinaires, de tous les diplômes, de toutes les heures de cours !**

**Abrogation de la LRU, abrogation de la loi Fioraso ! Maintien des diplômes nationaux !**

### “Aucune intervention militaire en Syrie !

**Que ce soit avec Hollande, le Parlement ou l'ONU, nul ne doit déclencher cette guerre !**

**L'argent pour l'école, pas pour la guerre !”**

## Energie

# Barrages hydroélectriques Le gouvernement s'engage à l'ouverture à la concurrence

Laurence Fayard

**La Cour des comptes (dirigée par Didier Migaud, ex-PS) a rendu public le 2 septembre un référé datant du 21 juin sur le renouvellement de la gestion des barrages hydroélectriques, aujourd'hui détenue principalement par EDF (à 80 %) (1). Dans ce référé, elle interpelle le gouvernement sur l'ouverture à la concurrence de leur gestion.**

Selon la Cour des comptes, l'ouverture à la concurrence est « conforme aux engagements européens de la France, résultant de la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne relative aux contrats de concession de services et, dans un avenir proche, du projet de directive “sur l'attribution de contrats de concession” adopté par la Commission le 20 décembre 2011 ». Elle rappelle que depuis 2006, une loi prévoit l'instauration, lors du renou-

vellement des concessions, d'une redevance proportionnelle aux recettes résultant de la vente d'électricité dont le produit est réparti entre l'Etat et les collectivités.

Mais elle déplore que cette redevance n'a jamais été appliquée aux concessions arrivées à échéance depuis 2006 : « Ces retards et hésitations dans la procédure de mise en concurrence (...) génèrent un manque à gagner croissant pour les finances publiques (chiffré par elle à 520 millions d'euros — NDLR), ils désorganisent et démotivent les candidats potentiels aux nouvelles concessions qui déplorent l'absence de stratégie claire de l'Etat. »

Message reçu par le gouvernement Hollande-Ayrault qui n'a pas tardé à s'engager à privatiser la gestion des barrages, conformément à ses « engagements européens ».

En effet, dans un courrier daté du 27 août, les ministres de l'Economie, Pierre Moscovici, de l'Ecologie, Philippe Martin, et le ministre délégué

chargé du Budget, Bernard Cazeneuve, s'engagent à lancer l'ouverture à la concurrence de la gestion des barrages hydroélectriques, indiquant qu'elle pourrait intervenir « dès le premier semestre de l'année 2014 » :

« Sans préjuger des conclusions de la mission parlementaire, écrivent-ils, il semble qu'à ce stade la mise en concurrence constitue la solution juridique la plus robuste pour optimiser le patrimoine national de l'hydroélectricité. » Cette méthode, estiment-ils, « permettrait d'augmenter les recettes pour la sphère publique ».

(1) En France, les barrages ayant une puissance installée supérieure à 4,5 mégawatts appartiennent historiquement à l'Etat, mais leur gestion fait l'objet d'une concession de longue durée. Ces 400 concessions sont majoritairement exploitées par EDF, la Compagnie nationale du Rhône (CNR) et la Société hydroélectrique du Midi (SHEM).

## Intercommunalité forcée

Acte III de la décentralisation

Interview > Patrick Pin, maire de Belcodène (Bouches-du-Rhône)

**Monsieur Mei, le maire de Gardanne, explique dans l'interview qu'il a accordée à Informations ouvrières que la décision d'application de l'acte III de la loi de décentralisation appartient au président de la République, qu'il a toute latitude pour ne pas appliquer cette loi. Qu'en pensez-vous ?**

Je pense qu'il a raison. Nous devons utiliser tous les recours afin que cette loi ne soit pas appliquée. Tant qu'il existe une issue, nous devons combattre cette loi.

**Quelles seraient les implications pour les administrés de l'application de cette loi ?**

Les mairies ne seraient plus des mairies. Toutes nos prérogatives seraient supprimées, en matière de plan local d'urbanisme (PLU), en matière de nettoyage... Pour boucher un trou dans un chemin, il faudra faire une lettre recommandée en trois exemplaires et la communauté urbaine de Marseille (la CUM) viendra boucher le trou au bout d'un ou deux mois, alors qu'ici, je peux répondre immédiatement à la demande.

On perd le droit du sol, la loi nous l'enlève. Si Marseille Provence Métropole décide de mettre un incinérateur sur la commune, personne ne peut s'y opposer. Les habitants de la commune n'auront plus rien à dire. Et il y aura les incidences fiscales. Première conséquence : la taxe sur les ordures ménagères est chez nous de 10 %, elle est de 17 % pour la CUM. Nos besoins ne seront plus pris en compte. Les habitants ne compren-

dront pas : nous paierons de plus en plus d'impôts alors que les services ne correspondront plus à la demande. Quant au personnel communal, il sera recruté en fonction des finances qui resteront.

**Que voudriez vous ajouter ?**

Cette loi est inique. La loi est censée s'appliquer à tous les citoyens. C'est comme si M. Ayrault décidait de supprimer l'impôt à tous les Français sauf aux Bretons et que l'ensemble des députés, sauf ceux concernés, les députés bretons, votaient cette loi. L'ensemble du territoire n'est pas impacté par cette loi mais l'ensemble des députés l'a votée, même ceux qui ne sont pas concernés par son application, alors que ceux qui sont concernés, y sont opposés. C'est une loi à caractère exceptionnel.

« On » regrette que les gens ne se sentent pas concernés par la politique, en les dessaisissant de leurs vœux. Il est légitime que, ne se sentant plus écoutés, ils n'aillent plus voter.

**Nous organisons un meeting à Gardanne, fin septembre ou début octobre, où ces questions seront abordées. Seriez-vous d'accord pour y participer ?**

Oui

**A la suite de la réunion des élus à Saint-Haon-Le-Châtel, il a été décidé d'organiser une délégation auprès de M. Hollande. Plus de 700 élus ont contresigné cette lettre. Seriez-vous d'accord pour y participer ?**

En fonction de mon emploi du temps, je suis tout à fait d'accord.

HAUTE-GARONNE >

Communauté de communes de la vallée de l'Ariège

## “C'est l'avenir de nos communes qui est en jeu”



**Les quatorze maires (notre photo) de la communauté de communes de la vallée de l'Ariège, qui représentent 200 élus municipaux, s'opposent au sous-préfet de Muret au sujet de la représentativité des élus communaux de ces quatorze communes au sein de l'intercommunalité après les municipales de 2014.**

maires de ces villages qui cumuleraient la fonction de maire et de délégué communautaire. Inacceptable, ont réagi les élus.

A l'unanimité, ils ont proposé un minimum de deux élus pour chacune des communes, ajoutant ensuite un conseiller supplémentaire par tranche de 1 000 habitants. »

Selon *La Dépêche du Midi*, « à l'unanimité, les quatorze maires ont estimé que dans cette future répartition, le poids de la ville-centre d'Auterive serait trop important, idem pour Miremont et Cintegabelle. Au détriment des petites communes. Les propositions du sous-préfet portaient sur 14 élus à Auterive et un à Labruyère-Dorsa, Espèrce et Marliac. Ce sont donc les

Les quatorze conseils municipaux ont délibéré dans ce sens en acceptant cette répartition. Or, dans un courrier du 23 août dernier, le sous-préfet a demandé aux maires d'annuler cette délibération, provoquant ainsi cette levée de boucliers.

« C'est l'avenir de nos communes qui est en jeu dans ce dossier », a dénoncé un élu. Un autre met en avant la défense du territoire.

## Chronique

## INTERNATIONALE

Le risque  
"de devenir  
un gendarme  
sans pouvoirs"

Lucien Gauthier

Après avoir annoncé des frappes pour le week-end du 1<sup>er</sup> septembre, Obama recule et convoque le Congrès le 9 septembre pour décider. Ce 9 septembre, après la nouvelle proposition de Poutine, Obama annonce un report du vote par le Congrès. Les reculs, volte-face et contradictions de l'administration Obama concernant la Syrie illustrent la crise qui déchire les sommets américains. C'est un homme qui fait partie du sérail, Zbigniew Brzezinski (ancien conseiller à la Sécurité nationale du président Carter), l'une des grandes voix américaines en matière de politique internationale, qui l'explique dans une interview au *Monde* (5 septembre).

« - Soutenez-vous une action militaire de l'administration Obama contre la Syrie ? Depuis le début de la crise, je ne soutiens pas la politique menée par les Etats-Unis. Mais étant donné les réalités de la situation, intérieure aussi bien que géopolitique, dans laquelle se trouvent les Etats-Unis, je n'ai pas d'autre choix que de soutenir la décision du président de procéder à une action limitée de représailles et d'obtenir le soutien du Congrès. »

- Pouvez-vous expliquer vos réticences ?

Comme je l'ai dit plusieurs fois, la politique américaine en Syrie est difficile à comprendre en termes de conséquences immédiates et stratégiques à long terme. Mais je suis un réaliste.

Nous sommes dans une situation où changer de trajectoire maintenant, ou précipiter un désaveu politique du président par le Congrès, causerait un tort extrême non seulement à la politique étrangère américaine, mais à la confiance internationale dans les Etats-Unis. »

Bref, pour Brzezinski, tout cela est une folie, mais il faut serrer les rangs pour défendre l'autorité des Etats-Unis mise à mal. Comme l'écrit l'éditorialiste des *Dernières Nouvelles d'Alsace* (9 septembre) : « Si les Etats-Unis devaient ne pas entrer physiquement dans le conflit après avoir tracé une indépassable ligne rouge depuis longtemps franchie, ils perdraient toute crédibilité au niveau international. Pour devenir un gendarme du monde sans pouvoirs. »

Les Etats-Unis sont pourtant le seul gendarme possible, mais un gendarme qui ne sait pas ce qui va se passer dans les jours prochains.

L'événement



Le président Obama à la fin de la conférence de presse qui s'est tenue à la suite du G 20, le 8 septembre...

## Guerre en Syrie : d'"indécisions" en "flottements"

Les derniers jours ont été marqués par de nouveaux rebondissements, de nouveaux reculs, d'importantes volte-face et des tractations diverses.

### UN SOMMET GLACIAL

Un sommet du G 20 glacial, non à cause de la température extérieure, mais du fait qu'Obama — flanqué de Hollande — se présentait en chef de guerre, d'une guerre que les autres participants au sommet ne soutenaient pas vraiment. C'est Van Rompuy, le président du Conseil européen, qui déclare être pour une solution diplomatique. C'est Angela Merkel, qui répète être hostile à une intervention militaire. C'est Poutine, qui dénonce les menaces de guerre. Obama, avec juste Hollande en renfort, est bien seul.

### APRÈS LE G 20

A l'issue de ce sommet, les Etats-Unis et leur acolyte Hollande annoncent un grand succès : une lettre signée par plusieurs pays européens, dont l'Allemagne, dénonçant l'utilisation d'armes chimiques :

« Après le fiasco du G 20, la surprise du rendez-vous des chefs diplomatiques de l'Union européenne à Vilnius a été le ralliement de l'Allemagne samedi à un texte de soutien dicté par Obama. »

Il a fallu toute la pression des Etats-Unis pour y parvenir. Mais c'est un accord à minima. Certains signataires, dont l'Allemagne, ont précisé que cela ne signifiait pas un soutien aux bombardements. A ce sujet, *Le Figaro* souligne : « Soucieux d'obtenir un soutien politique sans engagement, l'Elysée a fait le premier pas en acceptant de retenir toute frappe contre la Syrie, jusqu'à ce que l'ONU publie ses propres conclusions sur l'attaque du 21 août. A Vilnius, l'Allemand Guido Westerwelle a insisté sur le geste "décisif" du président français. » Mais l'administration Obama comptait s'appuyer sur cette lettre pour peser sur les travaux du Congrès américain qui débute le 9 septembre.

### 9 SEPTEMBRE, LA PROPOSITION DE LA RUSSIE

« A l'issue d'un entretien avec son homologue syrien à Moscou, le chef de la diplomatie russe, Sergueï Lavrov, a pressé le régime de Bachar el-Assad de placer son arsenal chimique sous contrôle international : "Nous

appelons les dirigeants syriens à accepter de placer sous contrôle international leurs stocks d'armes chimiques, et ensuite à les détruire (...), a déclaré M. Lavrov. Nous avons transmis cette proposition au ministre syrien des Affaires étrangères, M. Mouallem, et nous espérons une réponse rapide et positive." Ce dernier a dit accueillir "favorablement" l'offre russe, sans plus de précisions. » (*Le Figaro*, 10 septembre).

L'intervention de la Russie, partisane d'une « solution diplomatique », est une perche tendue à Obama pour lui permettre de sortir la tête haute de la crise, mais elle a en réalité pour conséquence d'aviver toutes les contradictions aux Etats-Unis mêmes.

### LES RÉPERCUSSIONS

Si Laurent Fabius, dont *Le Figaro* rapporte que, dans l'état-major, il est caractérisé comme « le véritable va-t-en-guerre du gouvernement », a fait des déclarations belliqueuses, ajoutant une série de conditions à la proposition russe, l'ambiance n'est pas la même aux Etats-Unis, c'est-à-dire là où cela se décide.

L'ancien secrétaire d'Etat, Hillary Clinton, après un entretien avec Obama, a estimé que « si le régime mettait immédiatement ses stocks sous contrôle international (...), ce serait une étape importante. Mais cela ne peut pas être une nouvelle excuse pour un délai ou une obstruction. »

Dianne Feinstein, l'un des sénateurs clés du Parti démocrate, déclare « que la Russie peut être la plus efficace pour encourager

**"Ces incertitudes sur la résolution du président américain nourrissent une opposition disparate"**

(*Libération*, 9 septembre)

la Syrie à arrêter d'utiliser les armes chimiques ».

Le *New York Times* (10 septembre) considère que ces déclarations ouvrent une autre issue que des frappes aériennes. Le quotidien précise : « Selon certaines analyses, la proposition russe pourrait même rendre les choses encore plus difficiles pour l'obtention par M. Obama d'un soutien du Congrès, qui est déjà profondément méfiant à l'égard d'une nouvelle et coûteuse intervention militaire dans une guerre du Moyen-Orient chaotique. »

### LE "RELUCTANT WARRIOR"

Selon un calcul du *Washington Post*, à ce jour, sur les 533 élus que comptent les deux chambres, 44 seulement soutiennent ouvertement l'option des frappes. Cent vingt y sont résolument hostiles. Les autres restent indécis. Le vote, selon les dernières informations, serait apparemment reporté à, peut-être, plusieurs semaines.

« Plus que jamais, Obama est le reluctant warrior, le "guerrier à contrecœur". Ses flottements ont affaibli sa position (et accessoirement celle de son allié français et solitaire). Ces incertitudes sur la résolution du président américain nourrissent une opposition disparate, composée de la gauche démocrate anti-guerre qui ne veut rien faire, et de la droite républicaine qui pense qu'il faut élargir les buts de guerre et renverser el-Assad. Comme le disait hier un éditorialiste du *Washington Post*, Kathleen Parker, "faire une petite guerre, c'est comme être un peu enceinte". »

L. G. ■



... et son "acolyte", François Hollande, le même jour.

# POI

## Lettre ouverte au président François Hollande

En décidant d'engager la France dans la guerre contre la Syrie, vous franchissez un pas supplémentaire dans la voie de la mise en œuvre des exigences de l'impérialisme américain. Toutes les interventions militaires précédentes, en Irak, en Afghanistan, en Libye, au Mali, l'ont démontré : elles sont contraires aux intérêts de tous les peuples. Elles apportent mort, destruction, dislocation des nations et chaos.

- Avec ou sans vote de l'ONU, avec ou sans vote au Parlement, l'intervention contre la Syrie est illégitime.
- Non à l'intervention militaire en Syrie !

## Arguments

## Syrie : la propagande, les faits et la réalité (suite)

## Bombarder pour trouver une solution diplomatique ?

**L'hostilité à la guerre est telle parmi les peuples, ainsi que les réticences et oppositions des alliés naturels des Etats-Unis, comme l'Allemagne, que le discours de l'administration américaine a dû changer : il faut bombarder pour trouver une solution diplomatique.**

**1** Fidèles acolytes des Etats-Unis, Hollande et Fabius se sont alignés sur ce discours. Ils font mine de tendre la main à Poutine qui depuis le début prône une solution diplomatique. Celui-ci ne se prive d'ailleurs pas de rappeler que la proposition de discussion avec l'opposition, qu'il avait faite avec Bachar el-Assad, avait été rejetée par cette même opposition qui, mettait comme préalable le départ de Bachar el-Assad. Aujourd'hui, l'administration Obama dit qu'il ne s'agit pas d'intervenir pour chasser Bachar el-Assad. De nombreux sénateurs américains posent la question : pourquoi alors interve-

nir ? D'autres posent une autre question : avec qui négocier pour trouver une solution diplomatique ? Avec Bachar el-Assad, avec les milices, avec le Front al-Nosra (membre d'al-Qaïda) ? La diplomatie de la canonnière a une vieille histoire. Baptisée « politique de la canonnière » au XVIII<sup>e</sup> siècle, elle consistait à tirer au canon depuis la mer sur les côtes d'un Etat qui ne payait pas sa dette financière ! Cette politique a été abolie formellement par la convention de Drago-Porter en 1907. Mais nous ne sommes plus en 1907. Nous sommes au XXI<sup>e</sup> siècle. « *L'histoire récente de certains conflits au Rwanda, en Somalie, au Kosovo, en Bosnie ou le fameux débat sur l'intervention en Irak devrait pourtant rappeler à ces leaders que l'implication de l'instance onusienne dans des guerres civiles a souvent tourné au fiasco depuis vingt ans. Et qu'elle n'a pas empêché le massacre de centaines de milliers d'innocents. Pourquoi donc en serait-il autrement, aujourd'hui, au Proche-Orient ?* » (Sud-Ouest, 9 septembre). ■

## Qu'est-ce que l'opposition syrienne ?

**Il n'y a pas "une opposition", mais un conglomérat de groupes et d'individus.**

**3** Il y a le Conseil national syrien (CNS), rassemblement hétéroclite d'opposants au régime. Ils sont en exil, le CNS est basé en Turquie. Les individus qui composent ce CNS sont tous liés, d'une manière ou d'une autre, aux grandes puissances, à la Turquie, au Qatar et à l'Arabie Saoudite. Le nouveau chef du CNS, candidat de l'Arabie Saoudite, a été élu contre le candidat du Qatar. C'est le chef tribal proche des services secrets saoudiens. Sur le terrain, il y a une multitude de groupes divers. Il y a bien sûr la milice la plus forte, armée et financée par les pétrodollars, le Front al-Nosra, qui se réclame d'al-Qaïda. De nombreuses autres milices existent sur des bases tribales ou communautaires. Il existe aussi des milices qui se disent laïques et même de gauche. Mais toutes ont un point commun : l'exigence de recevoir des armes et de l'argent des grandes puissances. Et la plupart réclament des frappes aériennes pour les aider à attaquer l'armée syrienne. Le *New York Times* (le plus grand quotidien américain) a publié, à la veille du débat au Parlement américain du 9 septembre, un repor-



La vidéo "publicitaire" de la milice de "M. Issa" : "Tuez-les tous..."

tage, avec vidéo à l'appui, qui montre les exactions d'une milice de 300 hommes. Leur chef, M. Issa, est un homme d'affaires qui « *s'est procuré des armes grâce à des connaissances et des hommes d'affaires arabes qu'il connaissait quand il était trader* », rapporte le quotidien, qui ajoute : « *Sa tactique, c'est de promettre à ses combattants ce qu'il appelle lui-même "l'extermination" des alaouites, une secte islamique minoritaire dont la famille el-Assad fait partie.* » La vidéo montre la sauvagerie de l'exé-

## Et les armes chimiques ?

**De nombreux experts et autres spécialistes disent une chose et son contraire.**

**2** La plupart disent qu'on ne pourra rien prouver. La presse allemande du 9 septembre révèle un rapport des services secrets allemands ayant capté des conversations téléphoniques qui indiqueraient que ce n'est pas Bachar el-Assad qui aurait ordonné l'utilisation d'armes chimiques. D'autres mettent en cause l'Arabie Saoudite et une milice pour avoir monté une provocation afin de faire accuser le régime. Carla dal Ponte, ancienne présidente du Tribunal pénal international de La Haye, travaillant à l'ONU, a accusé, durant l'été, les milices de l'opposition d'utiliser du gaz sarin. Un autre spécialiste explique qu'on ne peut pas dire

que seuls un Etat et une armée peuvent utiliser des armes chimiques. Il rappelle l'attentat au gaz sarin dans le métro de Tokyo en 1995 par la secte AUM.

Un chercheur belge, Pierre Piccinin, disparu depuis avril dernier en Syrie, a été libéré le 9 septembre. Il raconte : « *L'Armée syrienne libre nous a arrêtés, puis livrés à la brigade Abou Ammar, du nom de son chef. Ces gens-là sont des demi-dingues, plus brigands qu'islamistes.* » Il ajoute : « *Dans une conversation que nous avons surprise* », il est apparu que « *le gaz sarin n'avait pas été utilisé par le régime* ».

Dans cette confusion, il est difficile de savoir ce qui s'est vraiment passé, mais il est, en revanche, une réalité incontournable : lâcher des bombes — non chimiques — va tuer des Syriens. La guerre est toujours meurtrière, contrairement aux fables sur les frappes chirurgicales. ■

## "Libération" de la Libye ?

**Rappelons-nous : images de morts et de blessés, campagne intensive à la télévision, dans la presse pour dénoncer les exactions des soldats de Kadhafi. Puis l'ONU, par le vote de la résolution 1973, couvrait l'intervention américaine, flanquée de la France et de la Grande-Bretagne, pour « aider » le peuple libyen.**

**4** S'il y a, sur le papier, un gouvernement en Libye, ce n'est que sur le papier, et encore, vu le nombre de « ministres » qui démissionnent ou sont licenciés. Sur le terrain, la réalité est brutale. Des pans entiers du pays demeurent incontrôlés. Dans les zones en théorie contrôlées, ce sont en réalité des « seigneurs de guerre », avec leurs milices, qui contrôlent « leur » ville. Des milices souvent tribales, berbères, arabes, africaines, de Touaregs. Au sud, c'est le conflit permanent entre les milices de Touaregs, de Toubous (population noire) et arabes. Il faut dire que c'est la région où il y a des richesses énergétiques. Al-Qaïda au Maghreb islamique (Aqmi), qui avait été balayé par les processus révolutionnaires en Tunisie et en Egypte, est revenu en force après avoir aidé à l'intervention des grandes puissances contre Kadhafi. La Libye est soumise à la loi des milices djihadistes et mafieuses, qui organisent le trafic dans toute la région. Après le Mali, ces milices cherchent à étendre leur territoire vers l'Algérie et la Tunisie où se multiplient les incidents. La Libye n'existe plus. ■

## Quelles seraient les conséquences dans la région, d'une intervention ?

**En Egypte, les militaires, occupés à maîtriser une situation qui est loin de l'être deux mois après le coup d'Etat, prennent leur distance vis-à-vis d'une intervention en Syrie. Et ce d'autant plus qu'ils sont aux prises avec des groupes djihadistes qui ne sont pas sans avoir de liens avec les rebelles syriens.**

**5** Dimanche 8 septembre, le groupe djihadiste du Sinaï, Ansar Beit al-Maqdess, qui assure s'inspirer d'al-Qaïda, a revendiqué l'attentat-suicide à la bombe auquel le ministre égyptien de l'Intérieur a échappé au Caire le 5 septembre, en plein jour. Il y a une semaine, un

autre groupe djihadiste, Al-Furgan, a lancé des grenades sur un navire transitant par le canal de Suez. Les attaques de ces groupes sont quasi quotidiennes dans le Sinaï. Le 4 septembre, c'est un poste de contrôle d'Assouan qui a été attaqué ; en début de semaine, une station de police au centre-ville, au Caire. En réponse à l'attentat contre le ministre de l'Intérieur, l'armée égyptienne a lancé une offensive d'envergure dans le nord du Sinaï. Des dizaines de blindés, appuyés par des hélicoptères Apache qui tirent roquettes et missiles, y sont engagés à quelques kilomètres de la bande de Gaza, près du point de passage de Rafah. Le 7 septembre, le ministre israélien des Affaires stratégiques, Yuval Steinitz, a déclaré lors d'une

conférence sur la sécurité à Tel-Aviv : « *La campagne égyptienne d'aujourd'hui dans le Sinaï est cruciale, pour eux bien sûr, mais aussi pour nous, pour maintenir le calme au sud de notre pays et préserver la paix entre Israël et l'Egypte.* » L'éditorialiste du quotidien indépendant *Al-Masry al-Youm*, Hassan Nafaa, résume toutes les craintes du pouvoir égyptien : « *Aujourd'hui, les autorités savent qu'en cas d'intervention (en Syrie), il y a un risque d'embrasement régional (...). Cette région est une poudrière et, en plus du conflit entre Etats, cela pourrait tourner à la guerre généralisée, entre sunnites et chiïtes par exemple. (...) Presque tout le monde est opposé à une action militaire qui, si elle a lieu, pourrait entraîner de grandes manifestations en Egypte.* » ■

## Sondage contre la guerre

● **Deux tiers des Français sont opposés à une intervention en Syrie ;**

● **32 % des Français se prononcent pour l'intervention.** « *Il s'agit du plus faible taux d'adhésion à une intervention militaire française enregistré par l'IFOP avant le déclenchement des opérations* » (Le Monde, 9 septembre).

● **62 % des Américains sont contre.**

● **72 % des Européens souhaitent que leur pays se tienne à l'écart de cette guerre.**

## BANGLADESH

# L'ensemble des syndicats rejette l'accord de Global Union et des multinationales

## Correspondant

En juillet, on apprenait que le gouvernement du Bangladesh était engagé dans une révision de la loi du travail existante. La Confédération syndicale internationale (CSI) faisait savoir « qu'elle était heureuse que le gouvernement du Bangladesh ait tenu compte des requêtes du mouvement syndical international, l'invitant à continuer d'améliorer son projet de législation du travail ».

Qu'est-il advenu en réalité ?

Un accord sur la sécurité a été signé entre Global Union, des ONG et une série de multinationales, « accord » dont les représentants directs des travailleurs du Bangladesh ont été écartés, accord qui n'engage pas le gouvernement du Bangladesh et qui équivaut donc, au mieux, à une simple série de recommandations de bonne conduite. L'une des organisations syndicales du Bangladesh, la Fédération nationale des travailleurs du Bangladesh, a immédiatement appelé à une campagne pour la ratification par le gouver-

**“Les syndicats soulignent que la plupart des amendements apportés à la loi du travail sont contraires aux intérêts des travailleurs”**

nement du Bangladesh de la convention 155 de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur la sécurité au travail, ce qui constituerait un premier pas effectif dans la voie d'assurer une meilleure sécurité aux travailleurs du Bangladesh. La loi annoncée en juillet a finalement vu le jour et a été présentée comme renforçant les droits des travailleurs du Bangladesh pour leur permettre de prévenir de nouveaux désastres comparables à celui de Dhaka.

En fait, toutes les organisations syndicales du Bangladesh — y compris celle qui est liée au parti actuellement au pouvoir, la Ligue Awami (la Bangladesh Workers' League) —, ont condamné cette loi comme contraire

aux intérêts des travailleurs, aux libertés syndicales et ne respectant pas la convention 87 de l'OIT.

Dans une lettre commune adressée au gouvernement, les syndicats soulignent que la plupart des amendements apportés à la loi du travail sont contraires aux intérêts des travailleurs, en particulier à ceux de

la confection.

Il n'est possible de constituer légalement un syndicat que si celui-ci peut établir auparavant qu'au moins 30 % des salariés de l'entreprise se sont prononcés pour sa constitution. D'autre part, cette loi contient de nouvelles dispositions qui diminuent les indemnités en cas de licenciement. Auparavant, la loi du travail prescrivait qu'en cas de licenciement, un salarié d'une entreprise privée ayant travaillé pendant un an dans la même entreprise avait droit à une indemnité d'un mois de salaire par année de travail. La nouvelle loi assure un demi-mois de salaire seulement, après douze ans de service. Cette nouvelle disposition est particulièrement appréciée par les patrons du textile car, dans cette branche, la rotation des salariés est rapide et peu d'entre eux restent douze ans dans la même entreprise. Avec la décision commune de toutes les organisations syndicales représentatives de dénoncer une loi dirigée contre les droits ouvriers, se refusant à la considérer comme un « premier pas dans un processus d'amélioration », une nouvelle phase s'ouvre pour l'action du mouvement syndical au Bangladesh contre la politique de pillage qui a conduit au désastre de Dhaka.

Cette campagne concerne tout le mouvement ouvrier. ■

## RAPPEL DES FAITS

Le 24 avril dernier, à Dhaka, la capitale du Bangladesh, un immeuble de six étages s'effondrait. Plusieurs usines de confection y étaient empliées les unes sur les autres. Plus de mille travailleurs ont été tués — en majorité des femmes — dans ce qui n'avait rien d'un accident imprévisible et qui constitue au contraire, dans les faits, un meurtre prémédité au nom du profit. Aucune mesure de sécurité n'avait été prise et l'immeuble lui-même présentait des fissures annonçant la catastrophe. Dès le lendemain, des travailleurs du Bangladesh manifestaient, exigeant le châtiement des coupables. Les grands médias se sont alors émus, on a assuré qu'une campagne allait être lancée pour imposer au Bangladesh le respect de normes de sécurité, oubliant que l'absence de ces normes est l'une des composantes du coût salarial extrêmement bas et donc de l'attraction qu'exerce le Bangladesh sur les multinationales, sur les « grandes marques » qui sont les véritables maîtres de l'industrie textile et de la confection au Bangladesh.



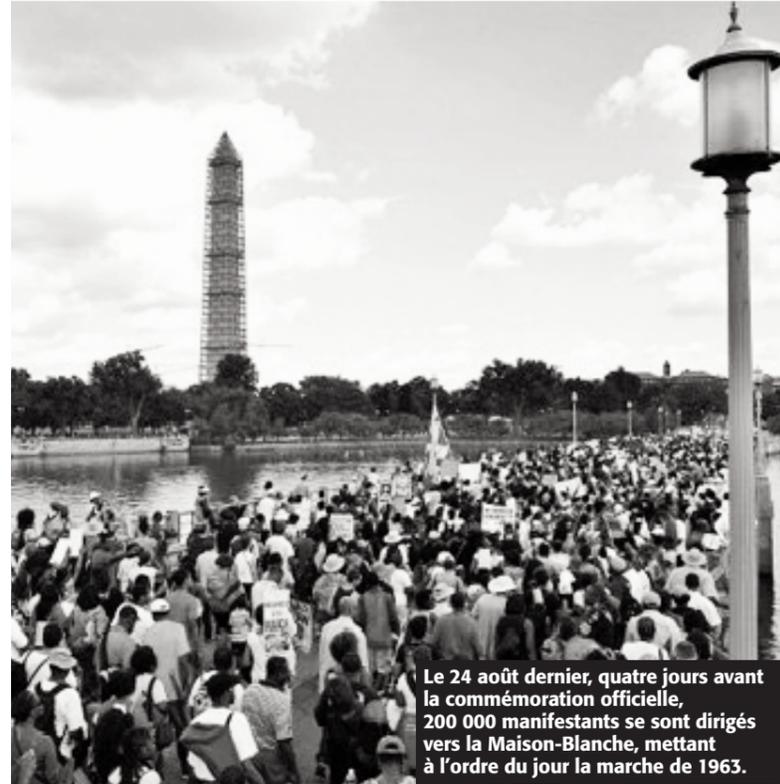
Les manifestations des ouvrières du textile au lendemain de l'effondrement de l'immeuble, à Dhaka, revendiquaient justice.

Photo AFP

## États-Unis

Manifestation le 24 août à Washington à l'appel des organisations noires de défense des droits civiques et de nombreuses organisations syndicales.

# 200 000 travailleurs et jeunes ont manifesté



Le 24 août dernier, quatre jours avant la commémoration officielle, 200 000 manifestants se sont dirigés vers la Maison-Blanche, mettant à l'ordre du jour la marche de 1963.

Photo AFP

## François Forgeu

Le numéro 264 d'Informations ouvrières (15 août) consacrait une page à la grande marche des Noirs américains sur Washington qui avait eu lieu le 28 août 1963 et, après être revenu sur sa portée historique, s'interrogeait sur la manière dont, aux États-Unis, on reviendrait sur cet événement majeur à l'occasion de sa date anniversaire.

Il y a eu une commémoration officielle le 28 août, au sens le plus strict du terme. Devant un parterre d'invités choisis, le président Obama, s'arachant pour quelques instants à une succession d'entretiens pour pousser à l'agression militaire contre la Syrie, a prononcé un discours lénifiant, rappelant les pas qui, selon lui, avaient été faits pour réaliser le « rêve » de Martin Luther King et le chemin qui restait à parcourir...

En totale contradiction avec cette commémoration officielle, le samedi 24 août, à l'initiative d'abord des grandes organisations noires de défense des droits civiques — soutenues ensuite par de nombreuses organisations syndicales —, une puissante manifestation forte de 200 000 participants a rappelé quel était le contenu de la marche de 1963 et souligné l'actualité des mots d'ordre qui unissaient alors les manifestants : les mêmes droits, l'égalité pour tous, maintenant, le droit à l'emploi, le droit à l'éducation maintenant, la paix maintenant.

Cette manifestation elle-même était contradictoire : les principaux dirigeants se gardèrent de mettre en cause la politique de l'administration Obama, et, à l'exception de Jesse Jackson — qui dénonça l'usage de drones —, il n'y eut aucune mention des guerres en cours. Mais des milliers et des milliers de participants portaient des badges ou brandissaient des pancartes proclamant que Martin Luther King était contre la guerre ou rappelant que King avait déclaré : « Notre gouvernement est le plus grand fauteur de guerre du monde. » Presque à la dernière minute, la direction confé-

dérale de la centrale syndicale AFL-CIO a donné son appui à la manifestation et l'un de ses vice-présidents se trouvait parmi les orateurs.

Parmi les principaux syndicats qui avaient d'emblée appelé à soutenir une initiative prise par les organisations noires se trouvaient l'AFSCME (syndicat des employés et de la Social Security), l'AFGE (syndicat des employés du gouvernement), le CWA (syndicat des employés des télécom.), l'AFT et le NEA (syndicats enseignants).

Des cars affrétés par ces syndicats sont venus de soixante-quinze villes des États-Unis, tout le long de la côte atlantique et du Middle West.

L'une des interventions les plus remarquées fut celle de J. David Cox, président de l'AFGE. Il appela à la fin de toute discrimination légale, mais aussi à la « justice économique » et à la défense des droits syndicaux :

« Les forces qui, aujourd'hui, cherchent avec violence à détruire les droits civiques sont les mêmes que celles qui cherchent à mettre fin au système des négociations collectives. Nous ne devons pas les laisser l'emporter. »

Au cœur de la manifestation, il y avait donc la question de l'emploi, alors que le chômage continue à croître et qu'il frappe tout particulièrement les travailleurs noirs.

Au cœur de la manifestation il y avait également, non seulement la persistance de l'oppression particulière exercée contre les Noirs américains, mais aussi — contrairement aux discours officiels — son aggravation. Aujourd'hui, 40 % de ceux qui sont détenus dans les prisons américaines sont des Noirs, alors que les Noirs ne représentent que 13 % de la population totale. Une statistique récente établit qu'il y a aujourd'hui plus d'hommes noirs en prison qu'il n'y avait d'esclaves en 1850 ! L'affaire Trayvon Martin a fait scandale

parce que cet adolescent, qui n'avait commis aucun délit et qui était désarmé, a été abattu de sang-froid par un vigile blanc qui a été acquitté ! L'horreur de cet acte ne doit pas faire oublier qu'en moyenne, toutes les vingt-huit heures, « un Noir est tué par la police, les vigiles ou des milices privées », comme il a été rappelé lors d'une réunion à Cleveland, au lendemain de l'acquittement du meurtrier de Trayvon Martin.

La colère contre le déni de justice exprimé par l'acquittement de l'assassin de Trayvon Martin était un élément important de la manifestation. Pour tous ceux qui étaient là, les discours sur une prétendue Amérique post-raciale n'étaient qu'hypocrisie : le sort de Trayvon Martin en était la tragique illustration.

Les manifestants étaient également dressés contre la volonté d'aggraver encore la discrimination et l'oppression de la population noire. Le grand mouvement pour les droits civiques de la population noire, dont la manifestation d'août 1963 avait été l'un des moments clés, avait non seulement abouti à la liquidation de toutes les dispositions légales qui faisaient des États du sud des États-Unis des territoires soumis à l'apartheid (moyens de transport, restaurants, écoles distincts pour les Noirs et pour les Blancs), mais elle avait imposé la reconnaissance effective du droit de vote des Noirs, en abrogeant toutes les dispositions particulières existant dans divers États et s'opposant à

l'inscription des Noirs sur les listes électorales.

**“Les forces qui, aujourd'hui, cherchent avec violence à détruire les droits civiques sont les mêmes que celles qui cherchent à mettre fin au système des négociations collectives”**

J. David Cox, président du syndicat des employés du gouvernement

Cette loi édictée en 1965 comportait un article autorisant le gouvernement fédéral à intervenir pour en contrôler l'application dans chaque État, disposition indispensable dans le cadre du système fédéral américain. Or, alors même que l'assassin de Trayvon Martin était acquitté, la Cour suprême des États-Unis décrétrait anticonstitutionnelle cette disposition. D'ores et déjà, dans des États comme le Texas, la Géorgie, la Caroline du Nord et la Caroline du Sud, des lois particulières recommandent à instituer des obstacles au droit de vote des Noirs et prennent des décisions de découpage des circonscriptions électorales pour empêcher que, dans certains cas, la population noire se retrouvant majoritaire, puisse décider du résultat d'une élection.

Cette brutale remise en cause des droits chèrement acquis par le combat de la population noire se combine, comme l'a rappelé le dirigeant syndical David Cox, avec une offensive sur tous les terrains contre les droits syndicaux. Ces attaques se complètent par une offensive contre les droits démocratiques en général, au nom de la sécurité, c'est-à-dire de l'état de guerre qui accompagne nécessairement la volonté du gouvernement américain de s'engager dans de nouvelles agressions.

C'est au compte de tout le peuple américain que les manifestants du 24 août ont affirmé que la lutte pour l'égalité des droits, comme celle pour la défense des intérêts de la classe ouvrière, ne pouvait se séparer de la lutte contre la guerre maintenant. ■

## Allemagne

Renouvellement du Parlement

# Incertitude politique à la veille des élections du 22 septembre

Si les sondages restent stables et accordent 41 % à la CDU-CSU, 27 % au SPD, 10 % aux Verts, 8 % à Die Linke, 5 % au FDP (parti libéral) et 3 % à l'AfD (1)... l'incertitude politique s'approfondit.

Marc Gauquelin

Des voix se font entendre jusque dans la coalition sortante (CDU-CSU et FDP) pour s'alarmer de la courte majorité de 46 % dont elle disposerait, si toutefois le FDP réussissait à passer la barre fatidique des 5 % — ce qui n'est pas certain, compte tenu de la concurrence que lui fait à droite la formation anti-européenne AfD.

**A**u lendemain du « duel » télévisé Merkel-Steinbrück de ce dimanche 1<sup>er</sup> septembre, le *Süddeutsche Zeitung* (journal de centre-gauche) s'inquiétait :

« Depuis dimanche, l'Union (CDU-CSU) et le FDP devraient être encore moins certains de leur victoire. Il est vrai que s'il n'y a pas de mouvement d'opinion (en faveur de l'opposition), il n'y a pas non plus de manifestation en faveur de la présente coalition. Cette dernière est au bout du rouleau (...). Le parti vit largement de la popularité de Merkel. C'est pour la CDU une évolution dangereuse. »

Merkel elle-même met en garde, ce dimanche 8 septembre, contre un « mauvais réveil possible ». Elle l'emportera pourtant, cela ne fait aucun doute. Les médias nationaux et internationaux présenteront sa « victoire » comme un « triomphe », pour tenter de rassurer ceux que le sort de la zone euro inquiète, c'est leur travail.

Mais personne n'est dupe et tous savent que la « réserve » qu'a manifesté la population allemande à l'égard de ces élections menace maintenant de s'exprimer dans un taux d'abstention qui portera atteinte



« La soupe à la grimace ». C'est ce que dit la presse au sujet de Merkel au lendemain de son duel télévisé consacré aux élections pour le renouvellement du Parlement.

Photo AFP

à la légitimité de la combinaison gouvernementale qui sortira de ces élections — quelle qu'elle soit.

Quelque chose s'est produit, quelque chose de silencieux et de diffus, certes... mais quelque chose qui annonce un bouleversement. Il faut appeler les choses par leur nom et dire qu'on a assisté au développement d'une forme inédite de rejet de masse. La presse s'affole et va jusqu'à parler d'un taux de participation de 70 %... le plus bas de toute l'histoire de la République fédérale d'Allemagne.

A cela, il faut ajouter la crainte, dans cette situation, qu'un trop faible score du SPD ne contrarie les espoirs qui avaient été fondés (en s'en défendant) sur la constitution d'une véritable « grande coalition » liant organiquement un SPD — capable de jouer le rôle que les représentants du capital financier attendent de lui — à la direction des affaires de l'Allemagne, bien évidemment sous la direction de Merkel. La direction du SPD a, en

effet, tellement bien fait son travail de défenseur de l'Union européenne et de ses traités, que le score de ses candidats menace sérieusement d'empêcher Merkel de former la « grande coalition » dont elle avait besoin. Cette véritable « grande coalition » devait, en effet, être assise sur une collaboration des deux grands partis populaires (une CDU-CSU et un SPD bien campés sur leurs pieds). Elle représentait pour l'impérialisme la forme la plus adaptée aux échéances qu'il sait devoir affronter. Elle devait permettre d'aider à juguler le développement inévitable de la lutte des classes en Allemagne.

Cet objectif est déjà compromis. Si grande coalition il y a (et cela reste une hypothèse plausible au cas où le FDP n'atteindrait pas les 5 %), elle sera d'emblée affaiblie par le rejet de la politique subie ces dix dernières années par la population.

Une marque d'illégitimité frappera le gouvernement qui va sortir de ces élections. Tout l'équilibre des forces institutionnelles en sera remis en

cause. Cette situation va compliquer les choses pour Sommer, président du DGB, et les dirigeants des grandes fédérations de la confédération (IG Metall et Ver.di) qui ont accompagné, sous la direction du SPD, la politique de Merkel. Une période de conflits aigus s'ouvre en leur sein ainsi que dans le SPD où la poursuite d'une politique de grande coalition de fait est massivement rejetée. De toutes parts, on s'inquiète déjà — à Berlin, Bruxelles et Washington — du moment où Merkel devra dévoiler (après le 22 septembre) ce qu'elle s'est engagée, auprès des représentants du capital financier international, à faire payer à la population de son pays pour sauver les banques allemandes et européennes. C'est une certitude, l'Allemagne ne contribuera pas à la « stabilisation » de la zone euro.

Le résultat qui s'annonce est sous une certaine forme l'expression, déformée certes, de la « résistance » des masses. Une résistance qui a été interdite d'expression directe par la direction du SPD, qu'on peut qualifier de « passive », mais qui n'en reste pas moins l'expression d'une résistance qui ne demande qu'à devenir « active » et laisse entrevoir les modifications qui sont en cours dans les profondeurs de la situation en Allemagne. Rien n'est écrit d'avance, une nouvelle période pleine d'opportunités est en train de s'ouvrir.

(A suivre.) ■

(1) AfD : Alternative für Deutschland (Alternative pour l'Allemagne), nouvelle formation regroupant des opposants de droite à la politique de l'Union européenne, notamment à celle de la Banque centrale européenne (BCE).

AFRIQUE DU SUD

## Les mines d'or ont été paralysées par une semaine de grève pour l'augmentation des salaires

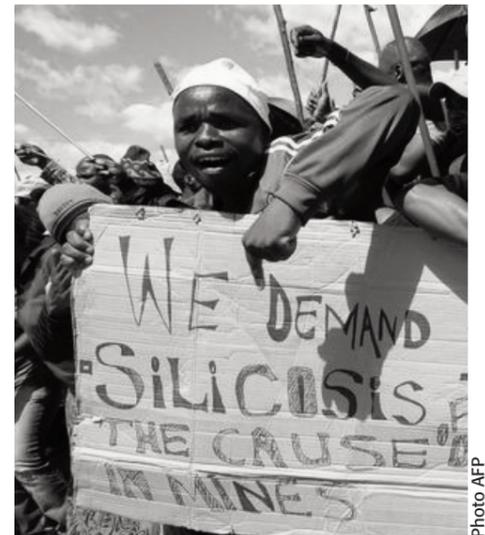


Photo AFP

Tandis que la grève des travailleurs de l'automobile se poursuivait en Afrique du Sud, les mines d'or ont été paralysées pendant une semaine par une grève pour l'augmentation des salaires, au lendemain de l'échec de négociations entre patronat et syndicats. Grève appelée parallèlement par le NUM, syndicat majoritaire du secteur aurifère, et par l'AMCU, syndicat qui a joué un rôle central dans la grève de Marikana.

« La grève continue, nous n'avons pas été invités à de nouvelles négociations pour discuter de nos revendications », déclare l'un des dirigeants syndicaux.

Le NUM réclame des salaires de base, hors primes et allocations, de 7 000 rands (516 euros) contre 4 700 (347 euros) actuellement pour les ouvriers de surface, et de 8 000 rands (590 euros), contre 5 000 (369 euros) actuellement, pour les mineurs de fond. Soit une augmentation de 60 %, quand la chambre des mines, qui négocie au nom des sociétés minières, propose seulement 6,5 %, environ un demi-point au-dessus du taux d'inflation.

« Les ouvriers sont déterminés », affirme un syndicaliste de Carletonville, l'un des principaux secteurs de production à l'ouest de Johannesburg.

Le patronat a fait une dernière offre à 9 170 rands (677 euros), rejetée par le NUM, qui affirme que ce chiffre inclut l'assurance médicale et l'allocation logement.

En 2012, le secteur minier dans son ensemble avait été ébranlé par une vague de grèves sauvages, souvent soutenues par l'AMCU. De violentes manifestations avaient fait près de soixante morts en quelques mois, dont les trente-quatre mineurs de platine abattus par la police à Marikana le 16 août 2012.

## Vague de grèves dans l'industrie

- L'un des syndicats des travaux publics, le BCAWU, a accepté le 3 septembre dernier une offre patronale d'augmentation de 10 % des salaires, mais le NUM, qui affirme représenter 90 000 ouvriers du BTP, campe toujours sur une revendication de 13 % pour 2013 et 14 % pour 2014.
- Plusieurs quartiers de Johannesburg étaient privés d'électricité jeudi 5 septembre en raison d'une grève des techniciens municipaux.
- Les employés des stations-services et garages ont déposé pour le 9 septembre un préavis de grève.
- Et les ouvriers des usines automobiles sont toujours en grève depuis le 22 août. Les syndicats exigent un plan d'augmentations de 10 % par an sur les trois prochaines années.

D. F. ■

GRÈCE > 12 500 fonctionnaires mis en « disponibilité » par le gouvernement

## A la veille de la grève des enseignants

Alors qu'au Portugal, la Cour constitutionnelle vient de remettre en cause la loi imposant la « mobilité » aux fonctionnaires, contre laquelle les enseignants s'étaient mobilisés avec leurs organisations syndicales en juin, une loi similaire doit être adoptée en Grèce — partie intégrante du mémorandum de la troïka.

**E**n Grèce, la troïka continue d'exiger de la part du gouvernement la mise en œuvre de 15 000 suppressions d'emplois dans le secteur public, ce qu'à ce jour le gouvernement grec n'a pas été capable de mettre en œuvre compte tenu de la résistance des travailleurs.

Depuis le mois de juillet, le gouvernement a donc engagé la mise en « disponibilité » de 12 500 fonctionnaires : plusieurs milliers sont passés sous ce régime dès juillet. Un plan de 12 500 mises en disponibilité supplémentaires doit s'appliquer d'ici à fin décembre, ainsi que 4 000 licenciements. Les fonctionnaires mutés sont obligés d'accepter leur nouveau poste, sinon, ils sont mis en chômage partiel avec un salaire réduit en risquant leur

licenciement quelques mois plus tard. En cette rentrée scolaire, près de 2 500 enseignants ont été mis en « disponibilité », dont le président du syndicat des enseignants du secondaire (OLME), Themistocle Kotsifakis. Pour des milliers d'autres, ce sont des nominations sur des postes qui se trouvent parfois à plus de 250 kilomètres de leur lieu de résidence, contraignant les enseignants dont le salaire a déjà été largement amputé à devoir louer un second logement sur place. Pendant tout le mois de juillet, les enseignants, parfois avec les parents et les élèves, se sont réunis dans les établissements. Le jour de la rentrée, le syndicat avait donné comme consigne aux enseignants suspendus de se rendre dans leur établissement d'origine. La Confédération des syndicats du secteur public, Adedy, lançait un appel à quarante-huit heures de grève les 18 et 19 septembre.

### GRÈVE RECONDUCTIBLE

C'est dans ces conditions que se sont tenues, les 4 et 5 septembre, les assemblées régionales du syndicat (les ELME). Selon les résultats en notre possession, soixante

assemblées générales régionales (qui ont regroupé chacune jusqu'à 400 à 500 enseignants) ont voté en faveur d'une grève reconductible de cinq jours à compter du 16 septembre, ce qui était la proposition formulée par les fractions syndicales se réclamant du parti de « gauche radicale » Syriza (premier parti d'opposition au Parlement). Sept assemblées régionales se sont prononcées en faveur de vingt-quatre, quarante-huit ou soixante-douze heures de grève, ce qui correspond aux propositions des fractions syndicales des partis siégeant au gouvernement (Nouvelle Démocratie et le parti « socialiste » Pasok). C'était également la proposition défendue par PAME, la fraction syndicale du Parti communiste (KKE).

Incontestablement, ce résultat indique la volonté de combat des enseignants, et, à travers eux, de toute la classe ouvrière grecque, contre un gouvernement bipartite (Nouvelle Démocratie-Pasok) affaibli et ne s'appuyant que sur une majorité parlementaire étroite (de 153 voix sur 300). L'exigence d'annulation du mémorandum et de bloquer ce gouvernement s'est à

nouveau exprimée avec force dans les assemblées syndicales. Pourtant, note Stathis Kouvelakis, membre de la direction de Syriza et de sa plate-forme de gauche (représentant environ un tiers de Syriza) — tirant le bilan du congrès de ce parti tenu mi-juillet —, « il manque cruellement une stratégie et une tactique qui aborderaient frontalement la question. La position de Syriza reste à cet égard à un niveau incantatoire, marqué par le décalage entre une rhétorique conflictuelle, mais vague, et la ligne concrètement suivie lors des moments clés de l'affrontement social de la dernière période (grèves avortées ou brisées dans le métro, les docks et l'enseignement secondaire du fait des mesures de réquisition adoptées par le gouvernement). A chaque fois, la direction de Syriza a fait preuve d'une grande prudence, évitant tout objectif de montée en puissance de la contestation, prudence qui a culminé dans le retrait du soutien à la grève des enseignants pourtant approuvée à plus de 90 % lors des assemblées générales exceptionnellement massives. »

Nous y reviendrons.